

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de fixer les tarifs des objets, publications et prestations proposés à la vente, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1000 euros HT, à l'exception de ceux correspondant à la mise en œuvre des missions d'enseignement et de recherche de l'Université ;

Considérant que dans le cadre des formations en Master Corporate Finance, l'équipe pédagogique utilise la solution Pearson, les ouvrages ci-dessous sont proposés à la vente ;

Décide

Article 1. Objet

L'IAE souhaite offrir à la vente l'ensemble d'outils pédagogiques suivant :

L'ouvrage version papier de « Corporate Finance » 5^e édition, Berk & DeMarzo, ISBN 9781292163031

L'accès à MyLab Finance + Etext « Corporate Finance », Global édition, 5^e édition, Berk & DeMarzo

Le prix à la vente de cet ensemble est fixé à 80 € net de taxe.

Article 2. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 5 octobre 2022



Dean LEWIS